



Formations départementales des bénévoles

Natation 2025 - 2026

publié le 01/07/2024 - mis à jour le 27/06/2025

Descriptif :

Dates de l'année 2025/26 pour les sessions de formation des bénévoles en natation - Bassins d'été - Aisance aquatique

Fiche de contrôle d'honorabilité à faire renseigner et à transmettre à : benevole.eps16@ac-poitiers.fr

La circulaire du 3 mars 2022 régissant l'enseignement de la natation [🔗](#) prévoit , un taux d'encadrement de :

- En élémentaire : Jusqu'à 30 élèves : 1 adulte agréé (bénévole ou professionnel) **en plus de l'enseignant** - Au-delà de 30 élèves, 1 adulte agréé en plus.
- En maternelle ou dans les classes primaires :
 - Jusqu'à 20 élèves, le PE de la classe (ou d'une autre classe) et 1 adulte agréé (bénévole ou professionnel) - L'ATSEM, les accompagnateurs vestiaires ne comptent pas dans ce taux.
 - De 20 à 30 élèves, le PE de la classe (ou d'une autre classe) plus 2 adultes agréés (bénévole ou professionnel) - L'ATSEM, les accompagnateurs vestiaires ne comptent pas dans ce taux.

L'inscription des bénévoles à la formation en vue de l'agrément se fait au moins 15 jours avant la date de la session choisie et uniquement en utilisant l'application Intranet "Intervenant1D".

En une seule opération, la demande d'agrément est renseignée pour l'ensemble des intervenants sollicités :

- Bénévoles déjà formés dans la base de données,
- Nouveaux candidats en utilisant la fonction "ajouter un intervenant".
- Lors de l'ajout d'un nouvel intervenant, il faut préciser **la date de session de formation choisie** (menu déroulant) avant d'enregistrer. Cette opération l'inscrit automatiquement à la formation. (si problème, contacter un CPDEPS)

En raison de la lourdeur des vérifications de l'honorabilité, il faut **faire coïncider exactement la liste des noms de la demande d'agrément et l'envoi de l'ensemble des fiches FIJAISV correspondantes** des personnes sollicitant leur agrément annuel (qu'ils soient déjà enregistrés ou nouveaux inscrits).

Cela permet un traitement de la liste en entier : validation et affichage dans l'application visible pour le directeur

 [Fiche FIJAISV](#) (PDF de 378 ko)

 [Fiche FIJAISV](#) (Word de 57,5 ko)

Fiche à renseigner par les bénévoles pour procéder au contrôle d'honorabilité annuel en vue des interventions extérieures

Choisissez la session de formation correspondant à votre période de natation - (périodes A, B, C ou été) pour équilibrer les inscriptions et faciliter l'accueil de tous.

- Les fiches (FIJAISV) à transmettre **chaque année** par courriel à cette adresse benevole.eps16@ac-poitiers.fr en un seul envoi.
- L'envoi des fiches FIJAISV doit correspondre à l'ensemble des bénévoles de la nouvelle demande d'agrément.

Les formations comprennent un temps de pratique et de test dans l'eau et un temps en salle (sauf cas exceptionnel) :

▶ > Période A : Du lundi 8 septembre 2025 au vendredi 21 novembre 2025 (compensation du mardi 11 novembre le mardi 25 novembre)

- **Formation à Nautilus : Le jeudi 4 septembre 2025 de 9h à 12h**

 [20250904_convoc_nautilus](#) (PDF de 300.8 ko)

▶ > Période B : Du lundi 1er décembre 2025 au vendredi 6 mars 2026

- **Formation à Nautilus : date à définir**

▶ > Période C : Du lundi 9 mars 2025 au vendredi 22 mai 2026 (rattrapage du vendredi 1er mai le mardi 26 mai, du vendredi 8 mai le vendredi 5 juin, du jeudi 14 mai le jeudi 28 mai et du vendredi 15 mai le vendredi 29 mai))

- **Formation à Nautilus : date à définir**

▶ > Piscines d'été :

- **Formation à Baignes : à définir**

- **Formation à Nautilus : à définir** pour les cycles natation des piscines d'été du département et pour le stage massé à Nautilus qui se déroulera du lundi 1er juin au mardi 16 juin 2026 inclus

Documents joints

 [baignes_2023_v2](#) (PDF de 921.8 ko)

 [Diplôme Attestation Pass Nautique](#) (Word de 31.6 ko)

Diplôme individuel à imprimer et à remettre à la famille de l'élève

 [Fiche de contrôle d'honorabilité - FIJAISV](#) (PDF de 372.9 ko)